

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

---

Prière

---

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, nous savons tous qu'aujourd'hui, journée de l'opposition, le Nouveau Parti démocratique entend aborder une importante question environnementale. Comme cette question doit vraisemblablement faire l'objet d'un vote à l'issue du débat, les représentants des partis, qui ont discuté de la chose, sont tombés d'accord pour surseoir à ce vote jusqu'à lundi 18 heures, à condition que la Chambre puisse passer maintenant aux affaires courantes.

**M. le Président:** Le ministre de la Justice demande la parole.

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je voudrais confirmer que les représentants des partis ont en effet discuté de la chose et que le gouvernement est d'accord, tout comme l'est sans aucun doute l'opposition officielle. Je me réjouis que cette précision figure au compte rendu. Peut-être la présidence pourrait-elle lui donner un caractère officiel en élaborant, par exemple, un ordre de la Chambre à cet effet.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Nous sommes effectivement d'accord, monsieur le Président. Étant donné que les députés savent maintenant que, par suite du changement apporté à l'horaire du lundi, la Chambre commence à siéger à 13 heures et non plus à 11 heures, nous sommes d'accord pour que le vote ait lieu à 18 heures sans que le gouvernement ne puisse prolonger la séance d'un temps égal à celui dont il aura été privé. Cette précision apportée, nous sommes d'accord.

**M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest):** Par souci de précision, monsieur le Président, puis-je demander au député s'il propose que le vote ait lieu lundi à 18 h 45?

**M. Gauthier:** À 18 heures exactement.

**M. Hawkes:** C'est que le lundi, en vertu de son nouvel horaire, la Chambre doit étudier de 15 heures à 19 heures les initiatives ministérielles. Si elle devait procéder au vote à la fin de cette étude, elle devrait le faire à 19 heures, une fois que la cloche aurait retenti pendant 15 minutes. Si le député demande que le vote ait lieu pendant le temps alloué au gouvernement, j'imagine que la cloche devrait commencer à sonner à 18 h 45 ou peut-être 18 h 30. Propose-t-il au contraire que la Chambre cesse à un moment quelconque son étude des initiatives ministérielles pour tenir ce vote? Si quelqu'un a une idée à proposer au sujet de l'heure à laquelle la Chambre devrait procéder à ce vote lundi, le gouvernement est tout prêt à l'entendre.

Si nous avons décidé de modifier les heures de séance le lundi, monsieur le Président, c'est pour permettre aux députés de venir à la Chambre ce jour-là pour participer aux votes différés. Voilà pourquoi nous nous sommes mis d'accord pour procéder plus souvent à ces votes différés à 19 heures plutôt qu'à 18 heures. Peut-être certains souhaitent-ils agir autrement cette fois-ci.

**M. le Président:** J'entendrai à nouveau le député d'Ottawa—Vanier, puis le député de Kamloops.

• (1110)

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, puisque j'ai soulevé la question, j'ajoute un commentaire. Le whip du gouvernement et moi-même pouvons effectivement demander à la présidence de reporter un vote. En l'occurrence ce n'est pas possible. Cependant, avec le consentement du Nouveau Parti démocratique et à sa demande, j'accepte que le vote soit reporté à 18 heures lundi. Je crois comprendre que la sonnerie se fera entendre à compter de 17 h 45 et que le vote sera pris après.

La raison, c'est que nous devrions normalement voter à 15 heures, après la période des questions et les affaires courantes. Ce serait la façon de faire normale, mais en votant à 18 heures, nous donnerions le temps aux députés de l'Ouest d'arriver—et j'entends très clairement claquer les fouets des ministériels. Je crois que cela convient. J'espère que nous nous comprenons bien. Des comités siègent lundi soir et ils éprouvent certaines difficultés. Six ou sept comités seront en séance. À mon avis, le problème c'est de réussir à permettre aux députés de se présenter pour le vote, d'aller manger puis de se rendre aux comités où ils siègent. Nous serions assez souples pour comprendre que les députés ont le devoir de se présenter